

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2017

Convocation : le 14 avril 2017

Présents : Mesdames CORBIN, VASSEL, BERGERON, LE MOULT et RISCH
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, GUERIN, LADREYT, VALLON, MARGIRIER
et HURLIN

Excusée : Madame Indiana PLAGNAT

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 24 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie LE MOULT



web

Indiana PLAGNAT a donné procuration à Denis DUPIN

En préambule, le Maire salue la présence de Camille qui remplace au secrétariat Stéphanie actuellement indisponible pour raison de santé, et à qui l'équipe municipale souhaite un prompt rétablissement. Camille, secrétaire de la commune de Gilhoc-Sur-Ormèze effectue à Champis 2 vacations hebdomadaires, le mardi après-midi, ainsi que la journée du vendredi. L'accueil du public est assuré soit par le maire, soit par les adjoints le mardi et jeudi matin.

- **Délibération n° 20 / 2017 acquisition à la Bâtie de Crussol de la parcelle AV 173**

Le Maire expose l'intérêt pour la commune que représente l'acquisition de la parcelle AV 173 de 202 m². La position géographique au cœur du village, l'exposition et le dégagement visuel feront de cette parcelle un jardin public qui sera aménagé au cours du second semestre 2017 (accès aux personnes à mobilité réduite, bancs, jeux,...).

Le Maire tient à remercier M et Mme MEGE, propriétaires de la parcelle, qui ont compris la démarche de l'équipe municipale quand à la nouvelle destination de la parcelle.

A l'unanimité le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle AV 173 au pris de 17 € le m².

POUR :14 dont 1 procuration

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Rencontre avec les urbanistes du CAUE du 10/04/2017. Valorisation des hameaux de la BATIE et de GARNIER**

Suite à une rencontre sur site avec 2 urbanistes du CAUE (Conseil Architectural Urbanisme Environnement) la commune de Champis décide de se faire accompagner et conseiller pour la mise en valeur qualitative de la traversée des 2 hameaux.

Objectifs : - sécuriser la traversée des hameaux,
- sécuriser la traversée des hameaux,
- Valoriser le patrimoine

- Optimiser le stationnement
- Re-marquer les cœurs de hameaux.

A partir de l'étude du CAUE la commune disposera d'éléments lui permettant :

- De définir les partis-pris généraux d'aménagement des 2 hameaux
- De préciser et hiérarchiser les actions à conduire
- De bénéficier de 2 scénarios d'aménagement (avantages/inconvénients)

A ce stade le conseil municipal valide le principe de conventionner avec le CAUE pour la réalisation de l'étude dont le coût forfaitaire total s'élève à 2 500 €.

S'agissant de l'optimisation du stationnement à LA BÂTIE, le maire fait état d'un accord de principe avec les propriétaires pour l'acquisition de 100 m² de la parcelle AV 295 qui pourra accueillir au cœur du hameau 7 places de stationnement permettant de libérer la Place de la Fontaine qui pourrait ainsi être requalifiée et réaménagée en espace à usage piétonnier. L'installation d'une fontaine viendrait souligner le « cœur » de LA BÂTIE .

- **Délibération N° 21 / 2017 : Vente du camion**

Le maire indique que suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, il convient de procéder à la vente de l'ancien véhicule (160 000 km, année 1997). Suite à l'offre d'achat proposée par un particulier, il est convenu de lui vendre, en l'état, au prix de 2 000 € le véhicule immatriculé 5403 QT 07 et mis en circulation le 09/01/1997.

POUR :14 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Sécurisation école Alboussière/Champis : Demande de participation financière**

Suite à la lettre du 10 avril du maire d'Alboussière sollicitant une participation financière de Champis aux travaux d'investissement. M Gilbert Dejours rappelle que la réglementation n'impose pas aux communes de participer aux travaux d'investissement.

Cela dit, l'équipe municipale unanime est disposée à participer à une réunion d'échange avec les élus d'Alboussière pour prendre connaissance du projet.

A l'ordre du jour seront ajoutés 3 sujets :

- L'ouverture au public du bureau de poste d'Alboussière
- La création à Alboussière d'un city parc pour les jeunes et les activités sportives de l'école
- L'aménagement du bois du Serre
- La mission locale

Catherine Risch est chargée d'organiser la rencontre.

- **8^{ème} Rallye Automobile Régional des Collines Ardéchoises**

Il aura lieu les 29 et 30 septembre 2017. Contrairement au souhait de l'équipe municipale, il continuera d'emprunter la départementale 269, seul le départ de la course qui se fera désormais au niveau du chemin de Morges a été modifié. 150 véhicules sont attendus.

- **Point de Vente Collectif du Fringuet : réunion du 13 avril**

L'étude conduite par la chambre d'agriculture relative à la viabilité économique du projet est lancée. Plusieurs producteurs présents à la réunion ou excusés se sont déclarés intéressés pour participer au groupe de pilotage. Prochaine réunion le 30 mai à 9h en mairie de Champis avec le rendu intermédiaire de l'étude.

- **Travaux en cours :**

- Suite à l'accord du service des routes du conseil départemental les balises de sécurité vont rapidement être installées au Fringuet par la CCRC.
- Fauchage de sécurité : il sera réalisé entre les 5 et 9 juin.
- Fauchage ambroisie : opération programmée entre les 14 et 19 août.

- **Consultation pour un compte Facebook « commune de Champis » et devenir du temple**

Le bulletin de consultation avec 10 questions a été remis aux Champinoises et Champinois le 23 avril. Merci de le rapporter complété à l'occasion du second tour de la présidentielle le 7 mai prochain ou de le retourner sur l'adresse mail de la commune.

- **Animations Culturelles des communes du plateau**

A l'initiative de Cécile Vassel programmation d'une réunion le 10 mai à 20h pour l'organisation d'une commission intercommunale.

Accord de principe pour prise en charge des frais de Cécile Vassel qui participera aux rencontres de La Nacre du 1^{er} juin dans le Cantal.

- **Voie bleue / CCRC / journée du 14/05**

Dispositif identique à celui des manifestations de 2015 et 2016, le bénéfice des buvettes sera reparti entre les communes ayant participé à la manifestation. Des élus de Champis sont volontaires pour tenir des permanences aux buvettes et les membres de l'ancien CCAS peuvent également participer.

- **Devenir du SIVU : Syndicat des eaux**

Conformément à la loi NOTRE et suite à l'étude réalisée, 2 solutions sont proposées :

- Conserver le syndicat en fusionnant avec le syndicat du pays de Vernoux pour créer un nouveau syndicat,
- Intégrer le syndicat à la CCRC.

En première analyse l'option pour conserver et élargir le périmètre du syndicat paraît la plus simple et la mieux adaptée.

Toutes les communes seront amenées à délibérer avant l'été, et leur choix sera décisionnel.

- **Photovoltaïque : rencontre avec le SDE du 06/04**

La toiture de la mairie ainsi que celle du temple nécessitent d'être reprises. Avant d'effectuer les travaux, le SDE procède à une étude pour étudier l'intérêt communal éventuel pour installer des panneaux solaires sur les pans les mieux exposés. Le retour sur investissement pourrait s'échelonner sur 10 ans.

- **Troubles de voisinage**

A la demande du pétitionnaire le Maire donne lecture d'un courrier en date du 4 avril qui attire son attention sur « une décharge sauvage » à l'entrée d'un hameau, et qui lui porterait préjudice. Le Maire indique que ce problème a déjà fait l'objet –sans succès- de plusieurs interventions. Sans méconnaître les arguments du pétitionnaire, il se propose de rencontrer le propriétaire à l'origine de ce dépôt d'encombrants effectués sur son terrain.

- **Transports scolaires**

Evoqué le 18 mars lors de la rencontre des élus de Champis avec les sénateurs de l'Ardèche, le sujet relève d'un traitement au niveau de la CCRC qui possède la compétence transport.

L'objectif des élus de Champis est de faire rétablir –au bénéfice de familles- l'indemnité kilométrique autrefois servie par le conseil départemental de l'Ardèche et dont le versement a été interrompu suite au transfert de compétence à la CCRC.

- **Réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR)**

Désormais calculée à l'échelle intercommunale à partir de la densité de la population et du revenu par habitant, la commune de Champis, ainsi que l'ensemble des communes de la CCRC ne sont plus éligibles au classement en ZRR.

Toutefois la commune continuera à bénéficier des effets du dispositif pendant encore une période de 3 ans.

- **Création d'un jardin du souvenir au cimetière**

L'idée de la réalisation d'un jardin du souvenir est validée. A l'occasion de la récupération des tombes abandonnées un espace sera créé pour permettre la dispersion des cendres funéraires.

- **Délibération N° 22 / 2017 : modification de l'indice de référence relatif au calcul des traitements de la fonction publique**

Sans incidence quand au taux de l'indemnité servie aux élus la délibération vise simplement à actualiser l'indice 1015 de la fonction publique modifié depuis le 01/01/2017.

A la suite de la refonte des grilles de la fonction publique territoriale qui servent de base de calcul à l'indemnité du maire et des adjoints, il convient de ne plus faire référence à l'ancien indice brut terminal 1015.

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,

Vu la délibération n°10/2014 du 29 mars 2014 fixant la rémunération des élus,

Le conseil municipal après avoir délibéré par 14 voix pour :

- *Fixe comme suit les indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2017 :*
 - *Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
 - *Adjoints : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*

- **Cérémonies commémoratives du 8 mai / invitations**

Lundi 8 mai quatre cérémonies organisées sur le plateau :

- Juventin 9h
- Stèle Sully 9h45
- Champis 10h30 *Manifestation suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité*
- Alboussière 11h15

- **Souvenir de la déportation le 30 avril**

Manifestation, le dimanche 30 avril à 11h à Alboussière devant la plaque rappelant la rafle du 18/02/44 de 58 juifs hébergés à ce qui était alors l'hôtel Beauséjour.

- **Etude et réflexion autour de la construction d'un four à bois communal**

L'idée ayant récemment émergée lors d'échanges avec l'association pour l'animation de champis (APACH), de la construction d'un four à bois dans la cour, face à la salle communale « Toinou » pourrait être envisagée.

Rencontre avec une entreprise locale spécialisée le samedi 29 avril à 9h pour examiner la faisabilité du projet.

- **Délibération N° 23 / 2017 : Siege social de l'Association Interdépartementale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre – section locale**

La section locale des ACPG-CATM demande par lettre du 23/04/2017 pour des raisons de commodités administratives que son siège social soit fixé à la mairie de Champis au 30 route de la Bâtie de Crussol.

Accord de principe validé à l'unanimité.

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **CCRC : recrutement d'un chauffeur polyvalent**

-

La fiche du poste est disponible an mairie ou à la CCRC. Les candidatures éventuelles sont à déposer dans les meilleurs délais à la CCRC :

1278 rue H Dunant
BP 249
07 502 Guilhaierand-Granges
Tel : 04 75 41 99 19

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 19 mai 2017 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 15

Le Secrétaire de Séance

Madame Nathalie Le MOULT

Les Membres du Conseil Municipal